MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

AVIS OFFICIEL
FOC – 6 novembre 2026

Ordonnance tarifaire sur les déchets

Conformément à la publication parue dans la Feuille officielle d'avis no 35 du 25 septembre 2026, le délai de recours étant échu, la nouvelle Ordonnance entre en force au 1er janvier 2027.

Aucun recours n'a été déposé auprès de l'Autorité compétente durant le délai légal.

Sonvilier, 6 novembre 2026

MUNICIPALITE DE SONVILIER